

## Épreuve terroriste et forme affaire Allemagne, 1964-1982

Dominique LINHARDT

À paraître dans Luc Boltanski, Elisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt, Stéphane Van Damme, *Affaires, scandales et grandes caues. De Socrate à Pinochet*, Paris, Plon.

Au cours des mois de septembre et octobre 1977, l'Allemagne fédérale a été confrontée à l'une des crises les plus importantes depuis la fin de la guerre. L'épisode est connu sous le nom de *Deutscher Herbst* – d'Automne allemand. Il s'ouvre le 5 septembre avec l'enlèvement de Hanns Martin Schleyer par un commando de la *Rote Armee Fraktion* (RAF). Le kidnapping a pour objectif la libération des membres emprisonnés de la RAF, le représentant du patronat allemand devant servir de monnaie d'échange. Mais le gouvernement exclut l'éventualité d'une transaction. L'heure est à la fermeté. Un bras de fer s'engage. La situation se durcit au fil des semaines. Dans ce contexte, un commando palestinien, adjoignant ses revendications propres à la réitération de celles des ravisseurs de H. M. Schleyer, détourne un avion de la *Lufthansa*. La tension augmente encore d'un cran. Le gouvernement allemand maintient sa posture d'intransigeance. Dans une action risquée, la *Grenzschutzgruppe 9* prend d'assaut l'avion. L'opération est couronnée de succès. Le jour même, le suicide des détenus de la RAF à la prison de Stammheim est interprété comme une manière de signer leur défaite. L'Automne allemand s'achève le lendemain, 18 octobre, avec la découverte du corps de H. M. Schleyer : l'otage a été exécuté d'une balle tirée à bout portant dans la nuque.

L'automne allemand apparaît comme l'apogée du conflit entre l'État et les groupes armés révolutionnaires qui se sont formés au début de la décennie. Les événements sont saisis dans le registre d'un affrontement brutal. Les lexiques de la belligérance, du combat et de la conflagration traversent l'ensemble des récits disponibles. L'imagerie associée est celle d'un antagonisme armé. La réalité de l'Automne allemand se présente ainsi comme étant celle d'une interaction stratégique violente, avec, en bout de course, des vainqueurs, des vaincus et des martyrs.

Une voix s'élève pourtant, discordante au regard de ce répertoire martial. Cette voix vient d'outre Rhin. En novembre 1977, le jeune journal *Libération* publie en effet une édition spéciale entièrement consacrée à ce qui vient de se produire en Allemagne. Son titre : *L'affaire allemande*. Le contenu montre qu'il n'est pas fortuit. Les événements y prennent effectivement les traits d'une affaire. C'est que, aux yeux des rédacteurs, ils ont pour caractéristique principale de

rendre incertaine et controversée la nature de l'État allemand. Au regard de ce que fait l'État dans ce conflit, est-il encore permis de penser que la République fédérale est un État démocratique ? Voilà la question inquiète que l'Automne allemand soulèverait. La poser, c'est implicitement reconnaître une contrainte supplémentaire qui pèse sur l'État allemand dans sa lutte contre le terrorisme. C'est reconnaître que l'épreuve de force *pour* l'État est inséparablement une mise à l'épreuve *de* la force de l'État qui doit vaincre selon des modalités compatibles avec le statut que ses représentants et défenseurs revendiquent pour lui, celui d'une *streitbare Demokratie*<sup>1</sup>.

L'objet du présent chapitre est de transformer la suggestion contenue dans le numéro de *Libération* en une hypothèse de travail, d'en expliciter les ressorts dans le but d'éclairer la configuration et la trajectoire des années de plomb allemandes sous un autre jour. Selon cette hypothèse, le cours du conflit n'est pas tant déterminé par une économie de forces matérielles – une économie des forces dans laquelle, après tout, à un faible nombre de militants clandestins piètrement armés s'oppose à la puissance d'un État moderne. La raison pour laquelle cette forme de terrorisme a constitué, pour l'État ouest-allemand, une épreuve si tendue, doit être cherchée ailleurs, dans la nature de la menace à laquelle les groupes armés révolutionnaires l'ont exposé. Or, cette menace réside moins dans l'horizon d'une possible destruction que dans celui du sapement de sa légitimité. Alors que l'État allemand, succédant au Troisième Reich, s'impose la nécessité de faire preuve d'une vertu démocratique indéfectible, il s'expose, à travers le conflit, au danger d'une altération de sa grandeur.

Ainsi entendu, l'épreuve n'est jamais aussi prégnante que lorsque l'impératif d'efficacité de la lutte antiterroriste semble entrer en collision avec les principes juridiques, politiques et moraux qui fondent la valeur de l'État. Or, la performance de l'agir terroriste réside précisément dans la génération de telles antilogies. C'est ainsi qu'il convient d'entendre le constat du Chancelier Schmidt suivant lequel il faut, pour combattre le terrorisme, « repousser les frontières de l'État de droit »<sup>2</sup>. Ce que le terrorisme éprouve, ce sont précisément ces frontières. Cela ne va pas sans frictions. Et ce sont ces frictions qui donnent lieu à des affaires retentissantes, dont l'intensité croît au cours de la décennie 1970.

## De la critique à la provocation

Mettre ces affaires au cœur de l'analyse, suppose une compréhension du *dispositif d'hostilité* des organisations de lutte armée qui puisse rendre compte de la

1. Selon l'expression consacrée en Allemagne pour désigner une « démocratie capable de se défendre ». Cf. Hans-Gerd Jaschke, *Streitbare Demokratie und innere Sicherheit: Grundlagen, Praxis und Kritik*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1991.
2. Cité d'après Michael Schwelien, *Helmut Schmidt. Ein Leben für den Frieden*, Hambourg, Hoffmann und Campe, 2003, p. 262.

transformation de ce qui se présente au premier abord comme une épreuve de force en une épreuve de légitimité. Dans cette perspective, un retour sur le mouvement social des années 1960 est précieux. La guérilla urbaine s'inscrit en effet dans le prolongement du mouvement étudiant et de l'opposition extraparlamentaire. Les étapes qui mènent du militantisme des années 1960 à celui des années 1970 dessinent un processus de radicalisation continu.

L'intérêt de l'hypothèse de continuité réside en ce qu'elle suggère qu'il y a, entre la guérilla urbaine et le mouvement social qui l'a précédé, un transfert de propriétés. Elle doit être distinguée d'une hypothèse de nécessité : elle n'implique pas que la guérilla urbaine doive être considérée comme la conséquence inéluctable du mouvement étudiant ; elle fait simplement valoir que la guérilla urbaine en est un dérivé historique effectif. On insistera essentiellement sur la formation, au cours des années 1960, d'un sens commun militant qui, pour les membres de la guérilla urbaine, ira d'une certaine manière de soi. Ce sens commun peut être appréhendé en distinguant deux composantes : la maximisation de la critique et la provocation, qui rendent compte de la logique interne du processus qui mène du mouvement social des années 1960 à la multitude des groupes – dont la guérilla urbaine – issus de son délitement. Ce processus se présente en effet sous la forme d'un enchaînement dont la dynamique réside dans la répétition d'une modalité disjonctive : les militants, procédant à des constats d'insuffisance de leurs facultés de contestation, rompent régulièrement avec leurs propres modes d'action pour leur substituer de nouveaux, plus à même d'être à la hauteur des enjeux qu'ils rencontrent. Au regard de l'hypothèse de continuité, cette dynamique de rupture peut paraître paradoxale. Mais le paradoxe n'est qu'apparent : la continuité du processus doit être repérée dans cette suite ininterrompue de ruptures, dont la maximisation de la critique et la provocation décrivent, précisément, les modalités.

La recherche de la maximisation de la critique qu'on constate tout au long des années 1960, s'ancre pratiquement dans un imposant travail collectif d'annotation, de référencement, de mise en circulation et de recombinaisons d'énoncés critiques. On ne compte plus les lieux de discussion, les brochures, les librairies alternatives, les bibliographies commentées, les reproductions illégales de textes. Des pans entiers de la littérature sociale, contestataire et révolutionnaire sont redécouverts, lus, scrutés, commentés, débattus et réinjectés dans ces circuits énonciatifs de la critique. Dans cette *Diskussion*, comme on disait alors, les militants amalgament entre eux des items théoriques issus d'époques et de traditions différentes (marxisme, anarchisme, théorie critique, psychanalyse, etc.) et les confrontent avec des données issues à la fois de l'histoire des servitudes et des rébellions et de leur environnement immédiat, de leur expérience, des journaux, d'études et d'enquêtes. Dans cette élaboration collective, les objets de la critique sont systématiquement reliés entre eux : la sexualité, la famille, l'éducation, le travail, la consommation, la culture, l'État, le système international sont passés au crible du démontage des ressorts des violences qui s'y exer-

cent. Dans la mesure où le but est la « Révolution totale »<sup>1</sup>, l'exigence qui pèse sur la critique est de se faire, elle aussi, totale.

Plusieurs attributs caractérisent ce processus de maximisation de la critique. On n'en retiendra ici qu'un seul : l'extension de la critique aux opérations critiques elles-mêmes. Deux modalités peuvent être distinguées. Premièrement, la critique la défaillance critique : une critique est à son tour critiquée comme manquant sa cible – et par conséquent comme jouant dans les mains de l'ennemi. Cette figure du dépassement critique se répand au sein des groupes militants jusqu'à en devenir un trait distinctif. Deuxièmement, la critique de la déficience de l'activité critique elle-même. Cette déficience que les militants s'accordent à diagnostiquer comme le facteur de limitation principal de leur lutte prend là encore un caractère de plus en plus affirmé un fil du temps. Elle n'est pas pour autant pensée comme une contre-performance de la critique, mais comme une caractéristique des objets de la critique auxquels est attribué la capacité d'en annuler les effets.

Le constat est celui d'un perfectionnement des mécanismes de la domination. Si, pendant des siècles, cette domination était, en raison de sa brutalité, immédiatement tangible, sa sophistication actuelle intègre un mécanisme supplémentaire qui rend les dominés ignorants de leur sort : la fabrique de « l'homme unidimensionnel » se présente comme une modalité d'assujettissement psychopolitique qui décuple son efficacité par la production de son propre voilement<sup>2</sup>. Ce mode de domination insidieux agirait dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il asservit l'enfant et le vieillard, le travailleur et le consommateur, le malade, le téléspectateur et l'électeur de la même manière, en façonnant ses désirs et en dirigeant sa conscience. Les maux sous leurs différentes formes – discipline, répression, aliénation, marchandisation, fascisme, etc. – sont transfigurés, dans les consciences des dominés, en biens et prennent alors le nom d'éducation, de tolérance, d'intelligence, de culture, de démocratie. Et sous la figure de biens, les maux se répandent inexorablement dans les moindres recoins des ordres de vie. Ainsi, alors même que la « critiquabilité des choses » n'a jamais atteint un tel niveau, la critique est rendue inaudible par l'assourdissement de ceux au nom desquels elle parle. Voici la source de la déficience de la critique : elle est impuissante à critiquer un système qui secrète une forme d'allégeance perverse, imposée dans le mouvement même de l'effacement de toute trace de cette imposition.

Que faire ? Arracher à l'ennemi son masque de bienfaiteur. Déchirer le voile sur les consciences en exhibant son inhumanité. Le forcer à rendre sa cruauté visible – et du même coup la critique audible, les masses mobilisables, la révolution faisable. Ce programme, qui se développera à partir du milieu des années 1960, porte un nom : la provocation. Une organisation joue ici un rôle central : la

1. Bernard Yack, *The Longing for Total Revolution: Philosophical Sources of Social Discontent from Rousseau to Marx and Nietzsche*, Princeton, Princeton University Press, 1982.
2. Cf. Herbert Marcuse, *L'Homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Éditions du Seuil, 1970 [1964].

*Subversive Aktion* boit aux mamelles du situationnisme, mais est en rupture avec la centrale parisienne dont ses membres critiquent l'inaction politique<sup>1</sup>. Le même reproche est formulé à l'égard des théoriciens du mouvement social, notamment les penseurs liés à la théorie critique. Appelant à l'arrêt des interminables interrogations sur les conditions de possibilité de la révolution, il s'agit pour eux de la *faire – hic et nunc*. Le groupe, numériquement faible, décuple sa force en déplaçant les intérêts du *Sozialistische deutsche Studentenbund* (SDS), le syndicat étudiant au cœur du mouvement : « Vous voulez la révolution ? La critique est déficiente ? Nous avons la solution : la provocation ». Voici en substance les termes du pacte qu'ils proposent, en 1964, à un SDS qui est au même moment à la recherche de nouveaux alliés et se tourne vers les courants de la « nouvelle gauche »<sup>2</sup>.

L'opération de « retournement du SDS » est préparée par l'arrivée de Rudi Dutschke à la *Subversive Aktion*. C'est lui qui plaidera, avec succès, pour une stratégie d'infiltration du SDS. Au SDS, les anciens de *Subversive Aktion*, peu nombreux, deviennent incontournables. Sous leur pilotage, les actions du SDS changent d'allure. Sans être les seuls dispositifs de provocation, les manifestations deviennent de véritables laboratoires. Ce qui au début a encore des allures bon enfant prend au fil du temps un caractère plus soutenu et finit par engendrer des affrontements violents : chiper le képi d'un policier *puis* lancer des tomates et des œufs *puis* bousculer les policiers *puis* forcer en masse des barrages *puis* lancer des pierres *puis* utiliser des cocktails Molotov. Cette surenchère est liée à la réaction des forces de l'ordre dont les effectifs décuplent, l'équipement se perfectionne, les actions deviennent plus véhémentes. Précisément, *c'est le but* : rendre l'oppression tangible afin de rendre la critique de nouveau opératoire.

La protestation tend à devenir au fil du temps, à Berlin et ailleurs, un art de la provocation. Une provocation réussie consiste à produire une action qui rompt l'ordre dans un univers donné, en anticipant réflexivement une réaction des gardiens de cet ordre. Le calibrage de l'action initiale est crucial car il convient que la réaction suscitée puisse apparaître comme le symptôme, l'équivalent visible d'une force *déjà là* – mais invisible. On comprend l'intérêt pour les militants radicaux confrontés au problème de la déficience de la critique : dans la mesure où l'ordre en question est un ordre d'autant plus critiquable qu'il occulte sa critiquabilité, la provocation, en rendant visible les forces qui l'imposent, rend audible la critique et, du même coup, affaiblit l'efficacité de cet ordre dans le mouvement même de son dévoilement.

À l'image de ce qui a été constaté pour la critique, la provocation se heurte cependant également à une problématique de décroissement de son rendement : un geste qui, à un temps  $t$ , induit la réaction souhaitée, peut, à un temps  $t+1$ , fort

1. Cf. Frank Böckelmann (éd.), *Subversive Aktion: der Sinn der Organisation ist ihr Scheitern*, Francfort/M., Verlag Neue Kritik, 1976.
2. Cf. Willy Albrecht, *Der Sozialistische Deutsche Studentenbund, SDS: vom parteikonformen Studentenverband zum Repräsentanten der Neuen Linken*, Bonn, Dietz, 1994.

bien ne plus faire l'objet que d'un vague haussement d'épaules. Ceux dont la réaction est visée ou bien s'habituent ou bien relativisent le geste ou bien encore comprennent qu'on attend d'eux une certaine réaction, et adoptent par conséquent une attitude qui va à l'encontre de ce qui est attendu d'eux. Dans tous les cas, la provocation est désamorcée. Il s'ensuit, pour les provocateurs, qu'ils sont tenus d'aller de plus en plus loin pour atteindre les limites de ce qui est, pour les provoqués, suffisamment intolérable pour qu'ils réagissent dans le sens attendu. Toujours à la recherche de nouveaux coups pour résister à la relativisation, les militants sont ainsi amenés à l'amplification des gestes de provocation.

Il est impossible ici de rendre compte en détail de ce processus que les militants eux-mêmes explicitent comme des paliers croissants du degré de « militance ». Cette impossibilité ne change cependant rien à la thèse que nous voulons défendre, à savoir que la guérilla urbaine est un résultat de ce processus : tout comme le mouvement dont elle est issue, elle est à la fois le fruit et la poursuite de la maximisation de la critique et de la provocation. À l'appui de cette thèse, nous nous limiterons ici à avancer un élément qui réinscrit la guérilla urbaine au cœur de la révolte étudiante. L'idée d'une pratique de « guérilla urbaine dans les métropoles » est en effet formulée publiquement pour la première fois en 1967, lors du 22<sup>e</sup> congrès du SDS. Le discours dans lequel elle est émise est devenu célèbre sous le nom de *Organisationsreferat*. L'orateur n'est personne d'autre que Rudi Dutschke. Voici résumé les principes qui deviendront pour les groupes armés qui se constitueront trois ans plus tard une évidence :

« L'agitation dans l'action, l'expérience sensuelle des combattants solitaires, mais organisés dans la confrontation avec la violence de l'État forment les facteurs de mobilisation et de diffusion d'une opposition radicale et permettront tendanciellement un processus de prise de conscience des masses passives et souffrantes pour lesquelles les actions visiblement irrégulières des minorités agissantes deviendront la preuve de la violence abstraite du système. A la "propagande par les armes" dans le tiers-monde doit s'adjoindre, par une transposition de la guérilla des campagnes à la ville [...], la "propagande par les faits" dans les métropoles<sup>1</sup>. »

### De la provocation à la réaction

Repérer la généalogie du terrorisme allemand dans la provocation peut déconcerter. Ce possible déroutement est lié la violence que le terrorisme engage. N'est-il pas déplacé de parler de provocation pour des faits d'une violence calculée, militarisée, meurtrière ? Répondre à cette objection par l'affirmative conduirait à commettre deux erreurs.

1. Rudi Dutschke, Hans-Jürgen Krahl, « Organisationsreferat » [1967], *diskus – Frankfurter Studentenzeitung*, vol. 30, n° 1-2, 1980, p. 9.

Tout d'abord, on méconnaîtrait la nature de la provocation. La provocation ne constitue pas en effet un répertoire d'action proprement dit ; elle parasite des formes d'action existantes. Porter des cheveux longs, jouer de la musique rock, faire grève, manifester, placarder des affiches, organiser des réunions publiques, vivre en communauté, etc. n'est pas en soi provocateur ; il est en revanche possible de rendre toutes ces pratiques provocatrices. Or, il en va de même pour la violence : on peut l'employer de manière provocatrice. Cela ne la rend pas moins odieuse. Il n'empêche, la violence, du fait de la difficulté à la relativiser, est bien la solution qui progressivement s'impose pour remédier à l'épuisement de la provocation<sup>1</sup>. C'est précisément la conclusion à laquelle parviennent ceux qui fonderont la RAF. Recourir à la notion de provocation ne signifie donc pas relativiser la violence. C'est rendre compte d'une modalité particulière de son usage : « Les bombes contre l'appareil d'oppression, nous les lançons aussi dans la conscience des masses »<sup>2</sup>.

On commettrait ensuite une seconde erreur si, une fois reconnue la nature de la violence engagée, on limitait l'action de la guérilla urbaine à cette violence. La gamme des provocations est plus large. C'est seulement en suivant la guérilla urbaine dans les différents espaces où elle déploie son action qu'il est possible de comprendre en quoi elle fait réagir l'État, en quoi elle le met à l'épreuve. Nous distingueront trois arènes : la ville, le tribunal et la prison. À chacune correspond une *formule de provocation* distincte.

En ville, l'attentat constitue certainement la provocation-reine. Cet événement est ce vers quoi sont tendus les efforts des membres des groupes armés. Mais la charge provocatrice de l'attentat réside dans une formule de provocation plus générale : celle d'une illégalité revendiquée. Pour la guérilla urbaine, la légalité est une question de pouvoir. En restant dans les cadres de la légalité, il est, selon ses membres, impossible de porter véritablement atteinte à l'État. Ce qui, en revanche, le permet, c'est une pratique réfléchie et continue de l'illégalité. Cette illégalité fera réagir les oppresseurs avec d'autant plus de force qu'elle est irréductible à l'usage instrumental qu'en font les criminels. La provocation par l'attentat puise sa force en partie en amont, dans la capacité même à le confecturer. Cette compétence requiert la mise en œuvre de techniques de clandestinité et de dissimulation. Or, les membres groupes armés attachent à ces pratiques une importance proprement politique. On comprend pourquoi : plus que sur l'attentat proprement dit, c'est sur le maintien dans l'illégalité que l'État devra caler son action s'il veut satisfaire l'obligation de débusquer et de saisir les terroristes, de préférence avant et au pire après que l'attentat ait eu lieu.

La tendance générale est de considérer l'épreuve du terrorisme close dès lors que les terroristes sont pris dans les circuits du traitement judiciaire. Arrêtés, ils

1. Cf. Claudio Lange, *Gewalt als praktische Sprache*, Berlin, Wagenbach Verlag, 1970.

2. Rote Armee Fraktion, « Über den bewaffneten Kampf in Westeuropa » [mai 1971], in *Texte und Materialien zur Geschichte der RAF*, Berlin, ID-Verlag, 1998, p. 100.

seraient réduits à l'impuissance. La machine judiciaire avancerait d'un pas droit. Le caractère politique des actes terroristes n'étant pas justiciable, il reste des vols, des hold-up, des enlèvements, des meurtres – des crimes jugés en tant que tels. Pourtant, la clôture de l'épreuve n'est qu'apparente. La guérilla urbaine continue sa stratégie de provocation par d'autres moyens. Dans les salles d'audience, elle se mue en une guérilla juridique, dont la formule de provocation s'inscrit dans la tradition des stratégies de rupture : retourner le droit contre le droit. En épuisant littéralement les moyens qui, dans la procédure pénale, sont censés protéger de l'arbitraire des juges, les accusés menacent la faculté même de l'État de parvenir à un jugement. Le procès de Stammheim est un cas d'école. Une incertitude permanente plane sur les capacités de l'État à mener le procès à son terme. Le jugement sera finalement rendu, mais au prix d'un « procès fantôme »<sup>1</sup>. L'expression n'est pas exagérée lorsqu'on songe que le juge en charge du procès fait l'objet d'une révocation, que les prévenus sont exclus de leur propre procès et que plusieurs lois sont votées au Parlement pour que la procédure puisse aboutir.

Lieu d'inactivité forcée, espace étroitement surveillé dans lequel le principe de réclusion est concomitant d'une soustraction au regard public, la prison est l'arène la moins propice à la provocation. Dès les premières incarcérations, les membres de la guérilla urbaine sont littéralement obsédés par la question de la conversion de la stratégie de la provocation dans l'univers carcéral. Le programme qu'ils élaborent progressivement repose sur la perspective d'une subversion de ce qui constitue le principe de l'espace carcéral, l'enfermement. La formule de provocation peut être définie de la manière suivante : rendre poreux ce qui est censé être étanche, la prison elle-même, mais aussi, à l'intérieur de la prison, les cellules entre-elles. La charge provocatrice est évidente : cette manière d'agir provoque la réaction de l'État dans l'exacte mesure où sa capacité d'enfermement de prisonniers apparaît comme une exigence élémentaire. Outre l'évasion, il s'agit de méthodes dont le caractère subversif n'est pas immédiatement évident : dès lors que la mise en circulation des corps, maintenus dans les cellules, semble une quasi-impossibilité, elles consistent à mettre en circulation des êtres matériels et informationnels reliant ceux qui sont censés être isolés. Le système de communication permettant de relier clandestinement tous les prisonniers politiques répartis dans les prisons allemandes, et connu sous le nom de *das info*, en est l'exemple le plus abouti<sup>2</sup>.

Au regard de l'immense effort policier, judiciaire et pénitentiaire fourni par l'État pour répondre à ces provocations, semble, d'une certaine manière, atteindre ses objectifs. L'institution policière a subi, tout au long des années 1970, des transformations profondes. Ces transformations relèvent des domaines les plus

1. Stefan Aust, *Der Baader Meinhof Komplex*, Hamburg, Spiegel-Verlag, 1998 [1985], p. 271.

2. Cf. *das info. Briefe der Gefangenen aus der RAF, 1973-1977*, édité par Pieter H. Bakker Schut, s.l. [Hambourg], Neuer Malik Verlag, 1987.

variés, institutionnels, juridiques, techniques. Elles découlent en tout état de cause pour une part importante des nécessités de la lutte antiterroriste. On notera plus particulièrement la transformation de l'enquête policière qui, sous l'influence du Président du *Bundeskriminalamt* (Agence de police criminelle fédérale, BKA), Horst Herold, s'appuie de manière croissante sur l'usage d'outils informatiques, l'extension des techniques de fichage et des méthodes de traitement semi-automatiques de données. Il en va de même dans le domaine de la justice pénale : de nouveaux instruments et catégories juridiques sont mis en place pour venir à bout des terroristes et de leurs « sympathisants » ; le code pénal et le code de la procédure pénale sont modifiés et complétés par de nouvelles dispositions ; les règles mêmes de la pratique judiciaire s'en trouvent chamboulées. Enfin, dans le domaine carcéral, on constate, là encore, une série d'innovations qui sont progressivement combinées entre elles pour donner naissance aux « sections de haute sécurité ».

La guérilla urbaine et les milieux dans lesquels elle trouve ses soutiens, font valoir que ces innovations de la lutte antiterroriste apportent la preuve de la véritable nature du régime de Bonn. Le renforcement des institutions policières, la sophistication croissante des moyens d'enquête, le développement du fichage informatique sont décrits comme des instruments qui ne visent pas essentiellement à lutter contre le terrorisme, mais à placer l'ensemble de la société sous le joug d'un filet électronique. Les nouveaux paragraphes du code pénal, la limitation des droits de la défense, les facilités offertes à une justice de plus en plus expéditive sont accusés d'avoir pour objectif, non pas tant de servir la lutte antiterroriste, mais plus largement d'empêcher la formation de toute forme d'opposition au système en place. Aux prisons de haute sécurité on impute le caractère de dispositifs d'isolation sophistiqués et de torture *high-tech* qui déshumaniseraient ceux qui s'y trouvent plus efficacement que les anciennes geôles. Mais les prisonniers politiques ne sont, là encore, que les cobayes, le but étant de généraliser ces techniques à l'ensemble de la population carcérale avant de les transposer à d'autres institutions totales (hôpitaux psychiatriques, maisons de rééducation de la jeunesse, usines). S'y ajoutent la restauration de la censure, le musellement des médias, les interdictions professionnelles et le « délit de conscience » qu'elles impliqueraient. La mise en accusation est totale. Elle dessine le portrait d'un État dont le caractère répressif, policier, liberticide deviendrait enfin apparent. Elle suit ce faisant le schéma de la provocation : les actions des groupes armés ne seraient que le *révélateur* – au sens quasi-chimique du terme – de ce que l'État est *déjà* :

« Qui se soumet de son propre gré à son maître et accepte de se faire exploiter, n'a pas à craindre de représailles. Qui s'y oppose sera contraint par la violence et plus forte est sa résistance, plus grand sera la terreur des dominants. [...] Les actions révolutionnaires sont un prétexte de choix pour restreindre les libertés publiques bourgeoises. Mais elles n'en sont pas la cause. [...] En revan-

che, s'appuyer sur les actions ou plus exactement sur les prétendus menaces qui émanent des actions de minorités et de petits groupes pour justifier [les techniques de domination ouvertement terroristes], c'est une méthode bien connu du fascisme<sup>1</sup>. »

### De la réaction à l'affaire

On l'aura compris, la provocation est tributaire d'une théorie du geste dénonciateur<sup>2</sup>. Elle est de ce fait constitutive d'un *conflit public* au sens où les coups échangés dans les arènes de l'affrontement ont toujours deux destinataires : d'une part, l'ennemi qu'ils visent directement et, d'autre part, un public dont on « réclame » une évaluation de la justesse de la cause et des moyens engagés. Dans un tel conflit, une contrainte majeure pour chacun des adversaires est de rendre le combat qu'il mène descriptible comme approprié, valeureux, honorable. La défaillance de l'un des adversaires intervient lorsqu'il ne parvient pas à faire valoir son action comme digne des exigences qu'il s'adresse et qu'on lui adresse<sup>3</sup>.

Dans cette perspective, l'État, qui se soumet explicitement à l'exigence de respect des principes démocratiques, subit un affaiblissement dès lors qu'il apparaît comme y contrevenant. À l'inverse, pour les groupes armés, une telle situation est conçue comme un renforcement. C'est, de leur point de vue, une conséquence nécessaire de la manière dont ils ont configuré leur combat. Dans cette configuration, en effet, la spécification du public à qui sont destinés les gestes accomplis est celle des « masses ». Ces masses, on l'a vu, ont la particularité de ne pas être conscientes de leur sort, cette non conscience étant le fait de la sophistication de la domination à laquelle elles sont soumises. Le rapport de force est donc inégal : d'un côté un système de domination qui puise sa force dans l'assujettissement des masses aliénées, de l'autre une minorité de révolutionnaires. Pour cette minorité, à chaque fois que l'on réussit à rendre l'oppression de l'État plus tangible, le processus de conscientisation avance et le camp révolutionnaire se renforce.

Pour les membres des groupes armés, le progrès de l'esprit révolutionnaire se mesure à l'augmentation de la critique dans la population. Or, de ce point de vue, le calcul de la guérilla urbaine apparaît, jusqu'à un certain degré, ne pas être dénué d'une certaine justesse. Tout d'abord, les provocations qu'elle accomplit et la

1. Fritz Teufel, Gerald Klöpper, Ralf Rainders, Ronald Fritzsich, « "Die Unbeugsamen von der Spree". Ein vom *Stern* nicht veröffentlichtes Interview, Dokument von 1978 », in Ralf Rainders, Ronald Fritzsich, *Die Bewegung 2. Juni. Gespräche über Haschrebellen, Lorenz-Entführung und Knast*, Berlin, Amsterdam, Edition ID-Archiv, 1996, p. 125.
2. Sur les rapports entre gestes et dénonciations, cf. Luc Boltanski, « La dénonciation publique », in *L'amour et la justice comme compétence. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990, p. 253-366.
3. C'est ce caractère de conflit public qui nécessite un type d'analyse que Michel Dobry qualifie « d'analyse stratégique élargie » (*Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992 [1986], p. 33).

dénonciation de la réaction de l'État à laquelle elle procède sont relayées par les milieux de la gauche radicale – même par les groupes qui ne partagent pas le choix de la lutte armée. On compte dès le début des années 1970 un grand nombre de brochures et de documentations qui vont dans ce sens. Certaines organisations se spécialisent littéralement dans ce type d'activités. Les campagnes de sensibilisation qui sont menées, notamment autour de l'arène pénitentiaire, participent à l'extension de la critique de l'État tend progressivement à s'étendre au-delà des milieux de la gauche radicale, atteignant peu à peu « l'opinion critique » (*kritische Öffentlichkeit*) : des journalistes, des universitaires, les partis d'opposition, des artistes, des romanciers, des publicistes, les Églises, les scouts et même des organisations professionnelles de policiers deviennent dans ce mouvement les instances d'une critique de l'État qui s'amplifie par paliers en fonction des événements qui marquent l'affrontement entre les groupes de guérilla urbain et l'État. On assiste ainsi à une généralisation de la critique de l'État qui s'étale désormais dans les pages des journaux et des magazines et donne même lieu à des succès en librairie. Dans ce mouvement, les noms des innovations de l'arsenal de la lutte antiterroriste ne sont bientôt plus un secret pour personne : §129a, *Rasterfahndung*, *Fliegengitter*, *Berufsverbote*, *Hochsicherheitstrakte*, *INPOL/DISPOL*, *Zwangsernährung*, §88a, *BKA*, *Trennscheibe*, *Datensammlung*, la *Kontaktsperre*, etc. deviennent des termes courants dans un intense débat public en même temps que les emblèmes d'un État engagé sur une mauvaise pente. Les porteurs les plus actifs de cette critique se regroupent dans des associations de défense des libertés publiques (*Bürgerrechtsbewegung*) qui participent activement à la dénonciation des différentes agences de l'État impliquées dans l'antiterrorisme. L'apogée est sans doute atteinte en 1978 lorsque la *Bertrand Russell Peace Foundation* organise en Allemagne son Troisième tribunal pour la défense des Droits de l'Homme : la RFA y est condamné et sa politique antiterroriste se retrouve *de facto* mise en équivalence avec les atrocités commises par les États-Unis au Vietnam (premier Tribunal) ainsi qu'avec le terrorisme d'État des dictatures sud-américaines (deuxième Tribunal).

Pourtant, en dépit de cette augmentation considérable du niveau de la critique de l'État, il n'y a eu, en Allemagne, aucune révolution. C'est que le calcul de la guérilla urbaine ne s'est avéré effectivement juste que *jusqu'à un certain degré*. Ce calcul repose sur une figuration antagoniste de la situation dans laquelle il n'y a que deux camps : d'un côté les dominants qui tiennent leur force du dévouement qu'ils obtiennent de ceux qu'ils dominent ; de l'autre les révolutionnaires qui ont démystifié la violence du système et sont donc capables de s'y opposer. L'enjeu est d'initier un *transfert de forces* d'un camp vers l'autre : le dominés, en prenant conscience de l'oppression, rejoindraient nécessairement leur camp. Dans ce schéma binaire est implicitement exclu la possibilité d'envisager des positions d'extériorité par rapport aux deux camps en présence. Or, la critique de l'État qui se développe en Allemagne au cours des années 1970 falsifie ce schéma : elle

ne conduit pas à un renforcement du camp révolutionnaire, mais à l'émergence de positionnements dont la caractéristique est précisément de *résister à l'affiliation à un camp*.

La manière dont Heinrich Böll intervient dès 1972 dans le conflit est à cet égard exemplaire. Dans un article publié dans *Der Spiegel*, H. Böll s'efforce de démontrer le caractère très relatif de la menace que constitue la RAF<sup>1</sup>. Leur guerre serait une guerre des « 6 [terroristes] contre 60 millions [la population de l'État allemand] ». Il ajoute ironiquement : « c'est là en effet une situation extrêmement menaçante pour la République fédérale. » Il voit le véritable danger dans « l'hystérie du terrorisme » qui, elle, porterait effectivement atteinte au caractère démocratique de l'État allemand. Que réclame-t-il en effet ? Un « sauf-conduit » pour que Ulrike Meinhof puisse se rendre au tribunal ; il demande sa « grâce ». Il est peut être difficile de comprendre immédiatement la critique que contient cette revendication : elle sous-entend que, tel que les choses se présentent, Ulrike Meinhof ne parviendrait pas, *même si elle le voulait*, à se rendre jusqu'au tribunal indemne parce qu'elle aura été tuée avant par les policiers, dans la rue. L'article déclenche des réactions d'une grande véhémence. Pour la *Springer Presse*, H. Böll devient un homme à abattre. L'auteur est stigmatisé comme « plus dangereux que les terroristes eux-mêmes »<sup>2</sup>. On n'hésite pas à rechercher dans son œuvre ou dans ses articles précédents des signes qui attesteraient qu'il est, lui aussi, un authentique « ennemi de l'État ». Acculé dans le camp ennemi, Heinrich Böll pourtant s'en défend :

« Mon article n'avait rien de malveillant. Il est clair pour tous ceux qui prennent la peine de le lire sans supposer de malveillance *a priori*, que son esprit est celui de la conciliation et qu'il devait contribuer à détendre toute cette atmosphère follement hystérique. [...] Je n'aurais pas cru que les fronts allaient se durcir de la sorte. Je pensais, je souhaitais qu'ils s'assouplissent, c'est cela que je pensais. »<sup>3</sup>

Ce qui importe dans cet exemple n'est pas la condamnation de l'escalade du conflit à laquelle procède H. Böll. L'utilité de son attitude réside dans le fait qu'elle montre que la possibilité est donnée d'occuper, dans ce conflit, une position de *tiers* qui condamne les terroristes tout comme elle critique l'État et qui, de fait, arrache le conflit à sa bipolarisation. Une telle position ne va pas de soi ; elle doit être conquise. Or, de telles positions se sont multipliées en Allemagne. Et ce sont ces positions qui déploient une multiplicité de points de vues sur le conflit entre les groupes armés et l'État, une multiplicité constitutive de l'affaire

1. Heinrich Böll, « Will Ulrike Meinhof Gnade oder freies Geleit? », *Der Spiegel*, 10 janvier 1972.

2. W. Ahrens, « Die Bölls sind gefährlicher als Baader-Meinhof », *Quick*, 2 février 1972.

3. Böll, « "Man muss zu weit gehen". Der Schriftsteller antwortet seinen Kritikern », *Süddeutsche Zeitung*, 29-30 janvier 1972.

sur laquelle il débouche.

Les prises de position critiques à l'égard de l'État qui s'expriment dans ces affaires renvoient ainsi dos-à-dos les illusions sur lesquelles reposeraient le choix de la lutte armée, d'un côté, et, de l'autre, les effets jugés inacceptables des politiques et dispositifs antiterroriste, Rompant avec les formes de la critique totale, fonctionnant sur le mode du tout ou rien, elles endossent un principe de mesure, posant les problèmes en termes de plus ou de moins. Elles s'appuient pour ce faire massivement sur un registre juridique et libéral dont le point angulaire est fourni par les Droits de l'Homme. Elles marquent ainsi le passage d'une « critique externe » à une « critique interne » de l'État<sup>1</sup> : il ne s'agit plus de se débarrasser d'un Etat par nature fasciste, mais d'œuvrer dans le sens d'un meilleur respect des libertés individuelles *au sein même de cet Etat*. La critique mesure donc l'État à l'aune de ses propres principes. L'efficacité de cette critique est indéniable. Elle soumet l'État à un impératif de justification que l'invocation de la « menace terroriste » ne parvient plus à court-circuiter.

Entre 1977 et 1983, des affaires particulières se succèdent et s'imbriquent de sorte à former une seule grande affaire dont l'objet devient la détermination de l'exercice légitime de sa force par l'État. Les nombreux outils de la lutte antiterroriste et antisubversive en fournissent la focale. Le développement des fichiers de police et des traitements de données automatiques qui lui sont associés font l'objet de dénonciation en règle. Il en va de même des dispositions introduites dans le code pénal et dans le code de procédure pénale qui suscitent une levée de boucliers non seulement dans la population, mais surtout dans les milieux judiciaires les moins susceptibles d'être soupçonnés de vouloir trouver des justifications aux terroristes. Les techniques d'incarcération subissent un sort similaire et l'État est sommé d'apporter les preuves que les « conditions de détention » résistent à l'accusation de constituer des formes de torture blanche. Ces affaires se déroulent dans les médias. Ainsi, les séries d'articles et de reportages des magazines *Stern* et *Spiegel* respectivement intitulées « *Freiheit '78* » (Liberté 78) et « *Stahlnetz* » (filet d'acier) ont un impact durable sur l'opinion publique. Elles se déploient également dans d'autres espaces tels que les Parlements (fédéral ou des *Länder*), à travers notamment le travail des partis d'opposition (le rôle du jeune parti vert doit être souligné), ou encore dans les tribunaux. Le président du BKA, Horst Herold, a ainsi dû affronter pas moins de quatre-vingt procès mettant en cause les pratiques policières. Plusieurs plaintes ont également été déposées devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

Ces affaires et les accusations qu'elles véhiculent n'ont pas été sans conséquences. Ainsi Horst Herold est acculé à une démission retentissante après que le contenu des fichiers de police a été divulgué dans la presse. Le même sort a été réservé au ministre de l'Intérieur Werner Maihofer quelque temps auparavant

1. Sur la distinction entre critique interne et critique externe cf. Cyril Lemieux, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000.

lorsque le dispositif de surveillance des frontières qu'il avait contribué à mettre en place a été porté à la connaissance d'abord des parlementaires, puis, par le truchement de ces derniers, d'une opinion publique scandalisée. Mais les conséquences essentielles de cette controverse dépassent les cas individuels. Elles découlent très directement de la réceptivité des critiques qui ont été adressés à l'État. En effet, à travers les affaires se dessinent progressivement les contraintes qui pèsent sur les dispositifs de force de l'État pour être jugés acceptables. On entre alors dans une phase de réparation au cours de laquelle ces dispositifs sont collectivement réévalués, reconfigurés, rendus conformes à ce qui est attendu d'eux : lutter efficacement contre le terrorisme dans des formes compatibles avec un État de droit.

Ce processus de réparation peut prendre différentes formes. Certains dispositifs de l'arsenal antiterroriste sont purement et simplement supprimés. Ainsi les paragraphes 88a et 130a du code pénal concernant respectivement les délits d'apologie de la violence (*Befürwortung von Gewalt*) et d'entraînement à commettre des crimes et des délits (*Anleitung zu Straftaten*) sont abrogés dès 1981. Dans d'autres cas, c'est à un resserrement du cadrage de certains dispositifs auquel il est procédé. L'exemple le plus parlant est ici celui des fichiers de police. Ceux-ci font tout d'abord, après la démission forcée de H. Herold, l'objet d'un « nettoyage » : une grande quantité des données (vraisemblablement plus de la moitié) est effacée. Ensuite, l'utilisation des moyens de traitement automatique de données personnelles est soumise au contrôle d'autorités indépendantes qui procèdent à des vérifications continues sur la base d'un certain nombre de principes préalablement définis (*Datenschutz*). Enfin, couronnement du processus, la Cour constitutionnelle établit, en 1983, un nouveau droit, le « droit à l'autodétermination informationnelle » (*Recht auf informationelle Selbstbestimmung*). Ce droit découle pour les juges très directement des premier (respect de la dignité humaine) et second (droit d'agir librement) articles de la Loi fondamentale et est par conséquent lui-même élevé au rang de droit fondamental. Ces processus de recadrage dans lesquels les dispositifs ne sont pas abolis, mais soumis à des contraintes visant à en assurer la licéité au regard de ce que l'État doit et est en droit de faire s'observent également dans d'autres domaines. Un autre exemple est fourni par les parloirs en prison munis d'une vitre de séparation (*Trennscheibe*) dont l'utilisation, qui devait rester exceptionnelle, fait l'objet d'une codification précise ou encore par les garanties de socialité minimale accordées aux prisonniers (*Beigeherbeschluss*). Enfin, dans de nombreux cas, c'est par des managements qui se rendent descriptibles comme plus « modérés » des dispositifs mis en place que ce processus de réparation prend forme : les dispositifs concernés ne sont ni abolis ni contraints par des principes explicites et des contrôles externes, mais sont normalisés par les utilisateurs eux-mêmes sur la base de la réactivation de normes professionnelles tacites. L'exemple le plus remarquable est ici le paragraphe 129a du code pénal fondant l'incrimination d'appartenance à une organi-

sation terroriste. Celui-ci est resté en usage et est réactualisé régulièrement. Mais ces usages, précisément, résistent désormais aux critiques auxquelles ils ont été auparavant soumis<sup>1</sup>.

On peut considérer que les années de plomb se clôturent entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. Lorsque Helmut Kohl accède en 1982 à la Chancellerie, le terrorisme ne figure déjà plus parmi les priorités de son agenda gouvernemental. Pourtant, on le sait, la RAF a continué à perpétrer des attentats et à tuer plus efficacement et plus froidement qu'avant. Elle n'a officiellement renoncé à la violence contre les personnes qu'en 1993. Et elle ne s'est officiellement dissoute qu'en 1998<sup>2</sup>. La contradiction n'est pourtant qu'apparente : ce que la guérilla urbaine a perdu au cours des années 1980 et 1990, c'est précisément sa faculté de provocation. Les activistes de la RAF ne sont plus considérés comme une menace vitale pour la RFA parce que les autorités publiques peuvent désormais s'appuyer sur des principes d'action et sur des équipements stabilisés. On s'accommode donc de la RAF qui fait désormais l'objet d'une gestion routinière dont les modalités ont été collectivement déterminées dans les affaires publiques qui ont marquées la fin de ce que l'on désigne avec quelque justesse la « décennie de la terreur ».

1. Cf. Martin Fürst, *Grundlagen und Grenzen der §§ 129, 129a StGB. Zu Umfang und Notwendigkeit der Vorverlagerung des Strafrechtsschutzes bei der Bekämpfung krimineller und terroristischer Vereinigungen*, Francfort/M., Bern, New York, Paris, Lang, 1989.
2. Rote Armee Fraktion, [texte sans titre], *Radikal*, n° 155, 1998, p. 94-99.